

COMMUNE DE MONTMURAT

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AUX PROJETS DE D'ALIENATION DE CHEMIN RURAL ET DE DECLASSEMENT ET
ALIENATION DE VOIE COMMUNALE

Par arrêté municipal en date du 11 août 2021, le Maire de la commune de Montmurat a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation du chemin rural dit du « BOS » et déclassement et aliénation de la voie communale de dite de « Lamblardie ».

Mme Lucette SUC a été désignée commissaire enquêteur par arrêté du 11 août 2021.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Montmurat, du 13 septembre au 27 septembre 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture, les mardis et vendredis de 14 heures à 17 heures, et les jeudis de 9 heures à 12 heures.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Montmurat :

- Le lundi 13 septembre 2021 de 10h heures à 12 heures
- Le lundi 27 septembre 2021 de 10 heures à 12 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à : Mme le commissaire enquêteur, mairie de Montmurat « le bourg », 15600 Montmurat.